



Notre Dame des Victoires  
Voiron

## NOTRE DAME DES VICTOIRES – VOIRON OGEC : Association Alix le Clerc

Téléphone : 04.76.05.07.24

Fax : 04.76.67.71.00

e-mail : [secretariat@ndv.fr](mailto:secretariat@ndv.fr)

Site Web : [www.ndv.fr](http://www.ndv.fr)

# TARIFS ANNUELS ANNEE SCOLAIRE 2009-2010

	ÉCOLE		COLLÈGE	LYCÉE	B.T.S.
<b>EXTERNAT</b>	<i>Toute période commencée est due en totalité</i>				
Contribution par élève <b>(1)</b>	440		549	639	761
Frais fixes par famille <b>(2)</b>	111,70		111,70	111,70	111,70
Frais fixes par élève <b>(3)</b>	Maternelle 77,70	Primaire 79,30	96,30	100,00	98,40
<b>TOTAL</b>	<b>629,40</b>	<b>631,00</b>	<b>757,00</b>	<b>850,70</b>	<b>971,10</b>
<b>Facturé</b>	<i>Par tiers</i>			<i>En 2 fois</i>	
<b>RESTAURATION (4) FORFAIT</b>					
Demi-pensionnaire 1 jour	219		218	218	
Demi-pensionnaire 2 jours	429		425	425	
Demi-pensionnaire 3 jours	618		613	613	
Demi-pensionnaire 4 jours	786		780	780	

### **(1) RÉDUCTIONS ACCORDÉES SUR LA CONTRIBUTION DES FAMILLES**

#### • **TARIFAIRES**

Cette réduction ne sera accordée qu'aux familles qui le demandent sur la fiche comptabilité.

**Pour 2 enfants et plus inscrits à NDV**, une réduction de 20% pour le 2<sup>ème</sup>, 50% pour le 3<sup>ème</sup> et **100% à partir du 4<sup>ème</sup> est accordée sur la contribution de l'enfant le plus jeune.**

Une réduction supplémentaire de 5% est accordée par enfant scolarisé dans un autre établissement de l'enseignement catholique de **l'Isère** sur présentation d'un **certificat de scolarité avant le 15 septembre.**

#### • **EXCEPTIONNELLES**

Elles peuvent être accordées aux familles qui ont des **difficultés financières**. La demande doit être faite **avant le 10 septembre** à Mme GAUTHIER (collège, lycée) ou à Mme LUQUET (école) accompagnée de l'avis d'imposition et tout justificatif de revenus.

Pour les collégiens et les lycéens, cette demande est étudiée en complément des différentes aides possibles.

**(2) FRAIS FIXES PAR FAMILLE** : Ils sont destinés à couvrir les cotisations nationale et locale de l'A.P.E.L. (si vous ne souhaitez pas y adhérer, merci de nous le signaler avant le 15 septembre) et la participation aux investissements.

**(3) FRAIS FIXES PAR ELEVE** : Ils sont destinés à couvrir :

- Les cotisations de l'Enseignement Catholique et de la Tutelle congréganiste

- Les cotisations des associations locales A.S. (Associations Sportives) et PCV (association qui gère les activités culturelles du Collège et du Lycée)
- L'assurance scolaire de chaque élève. (si vous ne souhaitez pas y souscrire, merci de nous fournir une attestation de votre assurance avant le 15 septembre)
- Les frais de photocopie des documents fournis aux élèves.

#### **(4) RESTAURATION :**

- **Régulière** : Facturée forfaitairement par période pour 1, 2, 3 ou 4 jours fixes dans la semaine.
  - ✓ Le prix étant forfaitaire, aucun remboursement pour absence ne pourra être accordé sauf à partir d'une semaine d'absence et sur présentation d'un certificat médical.
  - ✓ L'option est choisie pour l'année. Toute demande de modification doit être motivée par écrit au service comptabilité au plus tard le 5 décembre 2009 et le 15 mars 2010.
  - ✓ Une réduction de 10% est accordée pour le **2<sup>ème</sup> enfant demi-pensionnaire 4 jours** à NDV et de 20% pour le 3<sup>ème</sup> et les suivants.
  - ✓ Pour la facturation de mars, en fonction de la date de sortie de chaque niveau de classe, une déduction des repas non pris pour départ anticipé sera portée sur la facture.
- **Occasionnelle** : Ecole, Collège : 6,65 €  
Lycée : nouvelles modalités qui seront précisées à la rentrée

### SERVICES

#### Ecole:

#### Forfait

#### Occasionnelle

- |              |                             |                |                     |
|--------------|-----------------------------|----------------|---------------------|
| • Garderie : | Matin de 7 h 30 à 8 h 05 :  | 15,65 € / mois | 1 ticket de 3,15 €  |
|              | Soir de 16 h 45 à 17 h 30 : | 26,00 € / mois | 1 ticket de 3,15 €  |
|              | Soir de 16 h 45 à 18 h 15 : | 46,80 € / mois | 2 tickets de 3,15 € |

**Une réduction de 20% pour le 2<sup>ème</sup> enfant inscrit à la garderie, 50% pour le 3<sup>ème</sup> et 100% à partir du 4<sup>ème</sup> est accordée sur le forfait.**

- Etude dirigée : forfait mensuel de 36,30 € (sur 10 mois)

Collège : Etude surveillée : forfait mensuel de 5,05 € par jour

**FRAIS INDIVIDUELS** : Ils sont facturés **en fonction du niveau de classe de chaque élève.**

#### Ecole:

- Forfait livres-cahiers et ateliers travaux manuels
- Forfait activités culturelles et sportives : le montant annuel est facturé en décembre et il est dégressif selon le nombre d'enfants : 34 € par élève puis 31 € pour le deuxième enfant et 26 € pour le troisième enfant.  
Pour les classes de CE2 et CM1, le ski nordique sera facturé 50 € en plus en décembre.

#### Collège – Lycée :

- **Fournitures** : TD, livres, musique, Arts plastiques, Technologie, frais d'examens...
- **Activités de pleine nature** :
 

	<u>Montant annuel</u>	
<b>6<sup>ème</sup></b> : Ski nordique et Projet d'Action Educative	203 €	}
<b>5<sup>ème</sup></b> : Ski alpin	60 €	
<b>4<sup>ème</sup></b> : Escalade	30 €	
<b>3<sup>ème</sup></b> : Course d'orientation	12 €	Facturé en mars
<b>Passerelle</b> : Aviron	26 €	Facturé en mars
<b>2<sup>nd</sup>e</b> : Escalade	26 €	Facturé en septembre et mars

Pour les classes de 1<sup>ère</sup> et Terminale, l'escalade est une activité optionnelle et le montant sera perçu directement par l'Association Sportive auprès des élèves.
- **Forfait activités culturelles** : le montant annuel est de 17 €, il est facturé en septembre.  
En 1<sup>ère</sup> et terminales, s'ajoute une participation aux sorties imposées par les programmes.

**VOYAGES** : les frais des voyages culturels de plusieurs jours approuvés par le Conseil de Classe ou le Conseil d'Ecole sont collectés directement auprès des élèves, notamment ceux liés aux projets des classes de 6<sup>ème</sup>.

**CATECHESE** : les frais de participation à la 1<sup>ère</sup> communion et à la fête de la foi sont collectés directement auprès des élèves.

### **CONTRIBUTION VOLONTAIRE**

L'APEL demande à tous les parents qui le peuvent de s'engager à une **Contribution volontaire annuelle**

(voir verso fiche comptabilité). Cet effort, consenti selon vos moyens, modeste ou important, est un geste chrétien qui rend effective LA SOLIDARITE entre les familles puisqu'il permet d'accorder aux familles en difficulté financière une réduction exceptionnelle.

### **ENVOI DES FACTURES**

Dates à retenir :           ➤ septembre 2009                           ➤ décembre 2009                           ➤ mars 2010